

**DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

Séance du 29 novembre 2022

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au Conseil Municipal 19	L'an deux mille vingt deux, le vingt- neuf novembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
en exercice 19	<u>Présents</u> : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier -- Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- Monsieur LATREUILLE Alain -
Nombre de présents 14	<u>Excusés</u> : Madame DUBUC Nicole (a donné pouvoir à Madame BIGOT) – Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE)
Nombre de votants 16	<u>Absents</u> : Madame CHAPRON Christine - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent
Date de la convocation 25 novembre 2022	A été nommé secrétaire de séance : Monsieur DELAGE Stéphane

2022 11 112 Personnel municipal – création d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet et d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet aux services techniques à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'adjoint technique principal de première classe, encadrant actuellement les services techniques, est en position de détachement sur la commune jusqu'au 31 décembre 2022. Il ne souhaite pas être intégré au sein des services municipaux. Il convient de procéder à son remplacement. Le poste d'adjoint technique principal de première classe existant va être déclaré vacant à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par précaution, compte tenu des difficultés actuelles pour recruter et si la commune devait manquer de candidature sur ce grade, il convient de créer les postes d'adjoint technique principal de deuxième classe et d'adjoint de maîtrise. Les postes non pourvus seront fermés au terme de la procédure de recrutement. Il précise que les crédits sont ouverts au budget.

Il invite le conseil municipal à décider la création de ces deux postes à compter du 1^{er} janvier 2023.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- pourra décider de créer les postes d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet et d'adjoint de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.
- dit que les crédits sont ouverts au budget.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 1^{er} décembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le : 06/12/2022

Transmis au Représentant de l'Etat le : 06/12/2022

